



MÉMOIRE

JUSTIFICATIF

SUR les Evénemens arrivés à
Nismes les 16, 17 Juillet 1815
et jours suivans ;

PRÉSENTÉ A SA MAJESTÉ LOUIS XVIII
*par MM. les Officiers de la Garde
Royale et des Troupes composant
la garnison de la ville de Nismes.*

SIRE,

LES officiers de la garde royale de Nismes et des troupes de toute arme, qui en composent la garnison, croyaient n'avoir à offrir à VOTRE MAJESTÉ que l'assurance de leur respect et de leur dévouement.

Mais audacieusement calomniés, outragés, dans un des journaux de la capitale, par l'un de vos plus dangereux ennemis, se cachant vainement sous le masque d'un libelliste, ils croiraient manquer à leur devoir, à l'honneur militaire, à l'armée dont ils font partie ; à vous-même, SIRE, qui les méconnaîtriez pour vos défenseurs, s'ils ne faisaient parvenir la vérité au pied du trône.

N'attendez d'eux aucune plainte contre leur méprisabie calomniateur ; ils vous présenteront, en peu de mots, les faits qui ont précédé et suivi leur entrée à Nismes ; ils seront forcés de vous signaler la cause des malheurs que leur courage et leur dévouement n'a pu éviter, et ils ne veulent d'autre juge de leur conduite que le plus juste comme le plus aimé des Rois.

Etrangers par esprit et par devoir à toute dissention religieuse, ils ne distinguent point les hommes par leur culte ; ils ne connaissent et ne connaîtront jamais que vos amis et vos ennemis.

Il est vrai, SIRE, et le libelliste en convient (1), que, dès l'origine de la révolution, les protestans du Gard (2) embrassèrent avec ardeur des principes éversifs de l'autorité royale.

Il est vrai que, les armes à la main, ils les établirent dans la malheureuse cité de Nismes, que le sang y coula à grands flots, que quinze cents victimes furent égorgées, que les prêtres furent immolés au pied des autels qu'ils embrassaient, et que les auteurs des massacres les présentèrent pendant plus de vingt ans comme un titre de gloire.

(1) Voyez l'article de l'*Aristarque* du lundi 31 juillet 1815 ; son auteur fait lui-même l'aveu de tous les faits que nous mettons en avant.

(2) Dans ce mémoire nous emploierons constamment l'expression de *protestans du Gard*, et c'est d'eux seuls en effet que nous entendons parler : eux seuls veulent faire de nos dissensions une guerre de religion, et séparent leur cause d'avec la nôtre.

Honneur aux protestans de l'Hérault, leur dévouement pour la cause royale est sans borne ; honneur à tous ceux qui (pour nous servir des expressions de l'*Aristarque*) n'ont point réglé leurs opinions politiques sur la différence des cultes religieux : ils sont nos amis et nos frères.

Le pouvoir leur resta, la force l'avait établi ; l'astuce, la corruption, l'intrigue le conservèrent en leurs mains : prêts à tout sacrifier pour maintenir leur puissance, unis d'intérêts, ils formèrent au milieu de la France une république nouvelle, ennemie de tous les gouvernemens qui auraient tenté de leur arracher le sceptre.

Si quelques-uns d'eux furent persécutés en 1793, qu'ils ne l'imputent pas aux catholiques de Nismes, dont les chefs errans et fugitifs ne furent pas épargnés par les tribunaux révolutionnaires.

Ils n'avaient donc aucune réaction religieuse à exercer en 1794 ; ils ressaisirent l'autorité, et la paix régna parmi nous, parce que cette autorité ne leur fut pas disputée.

C'est eux qui en furent constamment les dépositaires ; c'est donc eux qui furent constamment les complices de l'usurpateur, et le servirent si puissamment dans la marche rapide et dévorante imprimée à son gouvernement. Mais ce fléau de l'humanité avait lassé l'Europe ; ses plus fidèles sectateurs n'étaient pas épargnés ; les protestans de Nismes, comme tous les Français, commençaient à sentir la pesanteur du joug (quelle que fût leur adresse à le rejeter sur les autres) : leurs plaintes se joignirent donc à celles de tous les citoyens.

Ils détestaient Napoléon ; mais ils frémissaient au nom des Bourbons, et cette haine invétérée, que l'on ne pouvait attribuer qu'au souvenir de leurs crimes et à la crainte d'une punition méritée, pouvait seule les ramener sous des drapeaux qu'ils avaient eux-mêmes déchirés.

S'ils reconnurent votre autorité au mois de mars 1814, c'est qu'il leur fut impossible de résister au torrent et à l'impétuosité avec laquelle éclata de toutes parts, dans Nîmes, ce sentiment profond d'amour pour vous, si long-temps comprimé au fond de nos cœurs.

Quelles furent les suites de cette révolution si désirée, par quelles marques le peuple témoigna-t-il sa joie? par des fêtes, par des danses, par des chansons; la ville, métamorphosée en salons de verdure, n'offrait que des hommes plongés dans l'ivresse d'une joie innocente qui tenait du délire.

Vous en fûtes le témoin, digne frère de notre Roi; rendez-nous justice en ce jour, la haine pouvait-elle alors entrer dans nos cœurs? Ah! non, sans doute, ils étaient trop pleins du bonheur de vous voir.

C'est ce bonheur qui leur fit envie; c'est ce dernier sentiment qui les porta à arrêter nos transports, à traiter de séditeux les cris chéris de *vive le Roi* (1), à nous calomnier auprès de VOTRE MAJESTÉ; c'est lui, enfin, qui dirigea les intrigues à l'aide desquelles, même sous votre règne, ils continuèrent d'être les agens de l'autorité.

S'ils avaient du moins respecté leurs sermens; s'ils avaient su apprécier votre bonté généreuse, s'ils s'étaient montrés dignes de la confiance (nous oserons dire imprudente) que vous leur aviez témoignée, SIRE, heureux de vous voir sur le trône, nous aurions respecté sans murmure jusqu'à la volonté qui nous aurait éloignés des emplois.

(1) Voyez la proclamation du maire, du 21 février 1815.

Mais bientôt vint le moment où le masque devait tomber, où les vrais royalistes devaient être épurés au creuset du malheur, où tout alliage impur devait pour jamais en être séparé; et c'est ici, SIRE, où, fidèles à notre promesse, nous ne vous entretenons que des faits qui se sont passés sous nos yeux, laissant à votre justice à les apprécier.

Napoléon paraît sur le sol français; le duc d'ANGOUËME est dans nos murs; tout le Languedoc court aux armes; deux mille catholiques, Nîmois, s'élancent dans les rangs sous les ordres de votre auguste Neveu.

Quatre protestans viennent s'y mêler, et, à l'exception d'un seul, savent s'éloigner du danger.

Ils ont seuls, disent-ils, rempli l'emprunt royal; mais n'ont-ils pas aussi prévenu les desirs de Napoléon? leurs sacrifices pour l'usurpateur ne sont-ils pas hors de toute proportion avec celui que la politique leur arracha pour la cause royale (1)?

C'est eux qui, sous les yeux même d'un Prince chéri, dont ils menacèrent les jours et la liberté, ont préparé la révolution napoléonienne; c'est eux qui ont soudoyé un régiment parjure, qui, pour les séduire, n'ont pas craint d'employer les moyens les plus vils et les plus odieux (2); c'est eux,

(1) Si nos instructions sont fidèles tous les royalistes qui souscrivirent pour l'emprunt royal payèrent en souscrivant; la majeure partie des autres, au contraire, ont souscrit sans payer; ou bien, instruits des mouvemens qui se préparaient, versèrent leur argent le jeudi 30 mars, et le retirèrent le 3 avril suivant.

(2) On se tait sur les orgies et les prostitutions des casernes, pour ne pas salir les pages de cet écrit. Que l'on s'adresse, au reste, aux soldats eux-mêmes du 63.^e régiment.

enfin , qui ont servi d'émissaires fidèles à Napoléon.

SIRE , sur cette vérité votre neveu sera notre garant. Demandez-lui quels sont ceux qui nécessitaient la surveillance la plus active ? quels sont ceux qui armèrent le général Gilly ? demandez-lui quels ont été dans cette occasion mémorable ses ennemis et les vôtres ?..... les protestans du Gard.

Est-ce donc notre faute , si nous sommes forcés de prononcer ce nom ? est-ce donc notre faute , si les catholiques seuls furent fidèles à votre bannière ? si , seuls , ils exposèrent leurs jours pour vous ?

Le duc d'Angoulême , trahi par ses généraux , est forcé de capituler , sa générosité le livre aux mains de Gilly pour sauver son armée.

Dévouement inutile. Les soldats , pour lesquels il s'expose , sont dépouillés et massacrés ; leurs bandes désolées errent , sans asile et sans secours , dans les campagnes , ne rencontrant que des bourreaux acharnés à leur perte.

Les flots du Rhône engloutissent tous ceux qui , au passage du Pont-St.-Esprit , n'offrent point par leur dépouille le moyen de satisfaire la cupidité des brigands qui les attendent au passage ; les champs d'Arpaillargues , de Montaren , de la Gardonnenque ensevelissent les cadavres de tous ceux qu'une confiance aveugle amène dans ces contrées perfides ; et les misérables restes d'une population fidèle , ne trouvant ni appui , ni ressource dans les autorités de Nismes , sont dépouillés et égorgés à la porte même de la

citée où ils se rendent sur la foi d'une capitulation (1).

Le règne de l'usurpateur se prolongea pendant quatre mois , et offrit quatre siècles de tourmens et de douleur à tous ceux qui avaient suivi le Duc d'ANGOULÊME , ou qui partageaient leurs sentimens.

Vexation de toute espèce , proscription , désignation pour l'armée ; tout est mis en œuvre contre eux , et la terreur les chasse de leurs foyers.

Les communes qui leur donnent asile ressentent les effets de la vengeance de leurs ennemis ; la garde urbaine de Nismes s'y porte ; St.-Gilles , Garons , Bouillargues , Manduel sont ravagés par elle (2).

Cependant , déjà Napoléon avait vu toutes ses espérances dissipées par la bataille de Mont-Saint-Jean ; votre retour prochain sur le trône était inévitable ; vous touchiez aux faubourgs de votre capitale , et votre appro-

(1) Je ne fais pas remarquer que le petit nombre de protestans qui avaient suivi le Prince fut protégé à son retour , et quelques-uns d'eux admis dans la garde urbaine , tandis que tout le reste était poursuivi et menacé.

Il serait trop long de détailler toutes les horreurs qu'ont souffert les volontaires royaux ; le sort le plus heureux pour eux était d'être dépouillés et excédés de coups. On en a vu errer nus dans les vignes , n'osant point regagner leur domicile , et attendant un vêtement de la pitié des passans. Les gardes urbains qui garnissaient les postes leur tiraient dessus , et allaient à la chasse des Miquelets.

(2) Les autorités de St.-Gilles ont dressé un procès verbal des vexations inouïes que leur ville a éprouvées ; l'on peut citer plusieurs maisons pillées , un homme percé à coups de bayonnette dans sa propre maison.

A Bouillargues la maison de M. Vigne a été entièrement dévastée , les tonneaux enfoncés , les vases de l'huile brisés et renversés ; un enfant de quatre ans a vu ses jours en danger , sans égard pour son âge et son innocence , pour avoir fait entendre dans son langage enfantin le refrain d'une chanson royaliste. Un homme a été encore blessé d'un coup de bayonnette , etc. , etc. , etc.

che semblait accroître la rage des napoléonistes du Gard.

Beucaire arbore le drapeau blanc : il est menacé ; la garde urbaine de Nismes, grossie des bandes de la Gardonnenque (1), se dirige contre lui ; le pillage, la mort, la dévastation, tel est le sort qui lui est hautement préparé.

La lutte se prolonge ; Gilly se rend à Nismes, il augmente la garde urbaine d'un ramassis impur de la lie du peuple, commandé par des forcenés ; il renforce les cohortes de la Gardonnenque, et les arsenaux sont épuisés pour armer des fédérés étrangers, que le désespoir et la crainte de la vindicte publique a ralliés autour de lui (2).

Uzés, Alais, Aiguesmortes, St.-Gilles et Anus, les Cevenes, le Vigan, le canton de Nismes, etc., avaient suivi l'exemple de Beaucaire. Napoléon n'était reconnu, dans le département du Gard que dans Nismes et dans les pays protestans ; chaque jour la garde urbaine se liait à lui par de nouveaux sermens, promenait son buste en triomphe, et, après son abdication, jurait de périr pour soutenir Napoléon II (3).

(1) Nous ne devons pas oublier la Vauvage, dont les habitans se sont déclarés, sans motif, ennemis de Louis XVIII. Enrichis par son avènement au trône, protégés par sa bonté paternelle, n'ayant, depuis l'origine de la révolution, aucune injure à venger, aucune perte à déplorer, ils ont été les partisans les plus ardens de l'usurpateur, et c'est eux principalement dont les forces sont constamment réunies à la garde urbaine de Nismes.

(2) Plus de quatre cents fusils distribués le 13 juillet aux fédérés et aux nouvelles compagnies, tandis que le Roi était déjà entré à Paris depuis le 8 du même mois.

(3) Le buste de Buonaparte fut porté en triomphe le 2 juillet ; la bataille de Mont-Saint-Jean était sue à Nismes. Le lendemain 3 les mêmes hommes demandaient le buste de

Ces sermens, ces efforts n'étaient dictés que par la haine que vous inspiriez aux protestans de Nismes. Vous étiez à St.-Denis, SIRE, et ils demandaient à grands cris votre portrait, déposé à la maison-commune, pour le brûler publiquement ; et ils ne craignaient pas de dire hautement que tout souverain leur était égal, *pourvu que ce ne fût point un BOURBON.*

Les 12, 13 et 14 juillet, la capitulation de Paris, votre entrée dans la capitale étaient connues à Nismes par des lettres particulières ; l'autorité retenait les journaux qui l'auraient officiellement annoncé.

Le 15 au matin Gilly s'enfuit, après avoir menacé la ville d'une scène de carnage, pareille à celle qui avait épouvanté Montpellier, après avoir dirigé son artillerie sur les citoyens.

Son départ laissa l'entrée libre au courrier ; une estafette porta l'ordre d'arborer le drapeau blanc. Cet ordre fut méconnu pendant presque toute la journée du 15. Nous nous plaisons à croire que ce fut par prudence ; mais plusieurs particuliers ayant devancé l'exemple de l'autorité, des patrouilles de la garde urbaine tirèrent sur les drapeaux blancs ; deux royalistes furent blessés ou tués, sans aucune provocation de leur part (1).

Le 16 au matin votre étendard parut sur

Louis XVIII, pour en faire un autodafé. Le maire refusa de le remettre. Le 11 du même mois de juillet, quand tous les événemens étaient connus, Napoléon II fut proclamé.

(1) On n'imagine pas que ces faits soient contestés : une patrouille tira sur le drapeau blanc de la maison Martin. Le nommé Vignolles, garçon boulanger, fut tué sur le seuil de la boutique de son maître.

Les élèves du Lycée, qui dans les cours du bâtiment criaient *vive le Roi*, reçurent une grêle de pierres.

les édifices publics; l'artillerie fut renfermée dans la cour des casernes, et confiée à ces mêmes soldats qui avaient combattu le Duc d'ANGOULÊME. Un détachement du 14.^e régiment de chasseurs à cheval, animé par l'esprit de Gilly, avait quitté Nismes aux cris de *vive l'empereur*, menaçant tous les amis de la royauté; il était campé à la porte de la ville; plusieurs individus attachés à la garde urbaine s'étaient joints à lui: il pouvait être soutenu par les habitans de la Gardonnenque, où s'appuyait ses derrières; et tous les royalistes de Nismes, sans armes, sans secours, étaient livrés aux craintes les plus vives.

C'est ainsi que s'écoula la journée du 16, et commença celle du 17: l'armée royale de Beaucaire n'avait fait encore aucun mouvement, et ce fut le 17 seulement que plusieurs individus qui la composaient, natifs de Nismes, vinrent sans armes au secours de leurs familles.

Des citoyens s'armèrent pour maintenir l'ordre et pour prévenir les menaces de vos ennemis; une compagnie se réunit sur l'Esplanade sous les ordres de M. Soubrat, aujourd'hui chef de bataillon dans la garde royale.

Cette compagnie se porta sur les casernes; et demanda que l'artillerie fût livrée à l'autorité, ou du moins enlevée à la garde des troupes: le général commandant alors le département reconnut la nécessité de satisfaire à cette réclamation; il donna l'assurance que l'artillerie serait remise aux commissaires envoyés par la mairie.

Le peuple satisfait attendait l'exécution de cette promesse, quand du sein des caser-

nes partent des coups de feu qui renversent plusieurs citoyens; ceux-ci y répondent, la fusillade s'engage, et des victimes sont immolées de part et d'autre.

Ce fut dans ce moment qu'une compagnie, composée de citoyens paisibles, partit de la place même de la commune, et vint prendre poste sur les derrières des casernes, où la troupe était assiégée.

On n'a pas craint de dire dans le libelle que nous dénonçons à VOTRE MAJESTÉ, que six ou huit mille étrangers avaient dès-lors occupé Nismes; le fait est faux: la lutte ne s'engagea qu'avec les citoyens de la ville, et à peine huit cents hommes, conduits par leur zèle seul, entouraient les casernes à minuit, lorsque la garnison demanda à capituler (1).

La troupe assiégée sortit de ses quartiers le 18 au matin, à la pointe du jour; elle se retirait sur Uzès, et défilait, devant les citoyens armés, aux cris de *vive le Roi!* Nulle insulte ne lui était faite encore, lorsqu'un coup de feu donna le signal, ranima, dans un peuple indigné, le souvenir de tout ce qu'il avait souffert; plusieurs soldats péri-

(1) Lorsque la troupe de ligne fit feu, à six heures du soir, sur les citoyens, ceux-ci n'avaient à lui opposer que la compagnie de M. Soubrat, composée presque toute de Nismois, revenus de Beaucaire dans la journée. Cette compagnie, obligée, pour éviter le feu des fenêtres des casernes, de se mettre à l'abri de l'île formée par l'auberge de l'Orange, fut renforcée à sept heures par la compagnie qui vint du quartier de la maison-commune, et se porta aux Moulins à vent.

Les cultivateurs revenus de leurs travaux s'armèrent dans la soirée, s'offrirent eux-mêmes pour renforcer les postes, et en créèrent d'autres; quelques habitans des villages les plus voisins arrivèrent. Mais ces troupes réunies ne s'élevaient pas encore, à minuit, à plus de huit cents hommes; et ce ne fut que le matin, après l'évacuation des casernes, que des secours considérables purent être rendus à Nismes.

rent dans ce moment de trouble, le reste poursuivit sa route en désordre vers Uzès (1). Ah ! sans doute les chefs des citoyens de Nismes ne se dissimulent point que ce fut au mépris d'une convention que des soldats sans armes furent immolés; ils ne cherchent point leurs excuses dans la violation que ces mêmes soldats avaient faite de la capitulation de Lapalud; mais quelle digue opposer à un peuple irrité, qui s'écriait : *et nous aussi nous avons capitulé*. N'a-t-on pas vu plusieurs des chefs s'élançant au milieu du feu, mépriser le danger, pour arracher des victimes à la mort, les conduire chez eux, leur donner un asile, et ne cesser de les protéger que lorsqu'ils ont eu pris parti dans l'armée royale. Que pouvaient-ils faire de plus ?

Cependant les membres du gouvernement royal arrivèrent dans Nismes vers les dix heures du matin; ils furent précédés par les gardes royaux des communes voisines, et l'on ne peut se dissimuler que tous ces derniers apportèrent avec eux une injure à venger, une exaction à punir.

La disposition des esprits, l'absence totale d'une garde nationale (2) qui aurait pu main-

(1) On a singulièrement exagéré ce massacre des casernes; on peut attester que de part ou d'autre il ne périt pas au-delà de vingt individus.

(2) Si Nismes n'a point eu de garde nationale au moment où elle aurait été la plus utile pour le maintien de l'ordre, que l'on n'accuse que ceux qui ont conservé l'autorité jusqu'au 15 juillet.

Malgré la rapidité avec laquelle les événemens se sont succédés, quoiqu'il fût impossible de se méprendre sur leur résultat, les avis à cet égard les plus désintéressés, et dictés par les intentions les plus pures, n'ont jamais pu les amener à un moindre changement dans la garde urbaine, et les décider à recevoir dans leurs rangs les royalistes, amis de l'ordre et de la paix.

J'en appelle à tous les officiers. Cet avis a-t-il été donné ?

tenir l'ordre, tout présageait une journée orageuse; la ville était remplie des habitans de Bouillargues, de St.-Gilles et de toutes les communes spoliées par la garde urbaine; si plusieurs d'eux donnèrent l'exemple de la magnanimité et de l'oubli des injures, on ne pouvait pas attendre cet effort de la masse d'une multitude furieuse.

Pour la contenir il n'est point de moyens que n'aient employés les chefs qui la conduisaient.

On a vu plusieurs officiers repoussés par leurs soldats, blessés par eux; un commissaire du Roi, méconnu, menacé, a vu ses jours en danger; tout a été employé pour arrêter le torrent: il fallut céder à la nécessité.

Ce ne fut pas, comme on l'a dit, les protestans seuls dont les maisons furent ravagées. A l'exception du banquier Vincens-Mourgues, les bâtimens dévastés appartenaient presque tous à des catholiques parjures (1).

Ce n'est donc pas au culte, mais à l'opinion politique, que le peuple avait déclaré la guerre. Ce n'était pas le fanatisme, mais la soif de la vengeance, qui le guidait dans des fureurs. Loin de nous l'idée de l'ex-

(1) Les maisons dévastées les 17 et 18 juillet furent celles de M. Vincens-Mourgues, protestant, et qui fut la victime d'une erreur de nom; celles de Crouzat, de Rebuffat, du général Gilly, du général Merle. Ils sont tous quatre catholiques.

Les ravages s'étendirent les mêmes jours à la maison Vitte et au café de l'île d'Elbe; ce repaire de la lie du parti bonapartiste pouvait-il échapper à la proscription ?

L'Aristarque du 5 août 1815 a osé dire que le nombre des maisons pillées s'élevait à soixante-deux: on le défie d'en compter au-delà de douze; et tout en déplorant que ce nombre soit aussi grand, on ne peut s'empêcher de relever l'impudence de nos calomniateurs.

cuser ; nous nous bornerons à dire que si plusieurs maisons furent attaquées, un plus grand nombre durent leur salut au dévouement des chefs et au zèle des citoyens.

Ce n'est point à nous qu'il appartient de justifier un préfet que la confiance publique entoure d'une considération méritée.

Ce n'est point à nous qu'il appartient de défendre les commissaires extraordinaires de VOTRE MAJESTÉ, nommés par Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'ANGOULÊME. Assez recommandables par eux-mêmes, ils n'opposeront, sans doute, que le mépris aux injures d'un libelliste obscur, ou d'un factieux indigne de pardon. C'est dans notre intérêt seul, SIRE, que nous portons nos réclamations au pied du trône : nous étions les chefs de la force armée, et nous en jurons par l'honneur, par le descendant de HENRI IV, nous avons tout fait pour arrêter des désordres dont nous gémissions : nos troupes ont été licenciées ; le lendemain une garde nationale s'est formée spontanément, et comme par miracle : son dévouement est digne de tous les éloges.

Depuis ce moment il n'a pas été perdu un seul instant pour ramener la paix, protéger des coupables signalés par la voix publique, arrêter l'effusion du sang. Que pouvait-on attendre de nous ? quelle résistance opposer à un torrent impétueux ?

Qu'ils s'accusent d'être les premiers auteurs du désordre, ceux qui depuis vingt-cinq ans ont fait gémir les royalistes de Nismes sous un joug de fer ; ceux qui leur ont fait un crime de la joie qu'ils ont témoignée à votre avènement au trône ; ceux

qui les ont dépouillés et massacrés pour avoir marché sous vos drapeaux ; ceux qui les ont poursuivis jusque dans leurs foyers, qui les outrageaient dans les promenades, qui leur tiraient dessus comme sur des bêtes féroces (1).

Qu'ils s'accusent des désordres, ceux qui ont soulevé contre eux toute la population des communes environnantes ; ceux qui, dans St.-Gilles, dans Bouillargues, dans Garons, ont ruiné cent familles, sous prétexte de rechercher les royalistes fugitifs ; ceux qui, dans ces funestes expéditions, ont livré plusieurs maisons au pillage, frappé les citoyens, assassiné un père de famille sous les yeux de l'autorité (2).

Et qu'ils ne présentent point, pour excuses des excès dont ils nous ont donné l'exemple, l'impossibilité de contenir une multitude ulcérée et indisciplinée.

A la différence de nous qu'on accuse ; chez eux des soldats n'avaient aucune injure à venger ; ils avaient été constamment oppresseurs, et ne cherchaient que de nouvelles victimes ; les chefs provoquaient le désordre, et l'on a vu les fils des négocians les

(1) On n'a pas craint d'avancer, dans l'*Aristarque* du 5 août, que pas un seul individu des corps qui avaient suivi S. A. R. le Duc d'ANGOULÊME n'avait souffert que de l'exécution obligatoire des décrets de Napoléon.

A-t-on oublié les vols et les noyades du Saint-Esprit, les massacres d'Arpaillargues, etc., etc., les horreurs commises à l'entrée de la ville de Nismes ?

A-t-on oublié que l'on insultait, frappait et traînait en prison tous les volontaires royaux qui osaient paraître à la promenade ? que, s'ils allaient dans les champs du Vistre, on leur tirait dessus ; que, s'ils se réunissaient pour danser au Mas-Bourbon, on les dissipait à coups de fusil ?

(2) Jean Donnarel, rencontré à Saint-Gilles par les gardes urbains, et sabré par eux.

1 2
6
6
1, 10
807
P. 10
211P
477P
(16)

SPEC
RARE
240.0716
MS
1815

plus riches consommer froidement la ruine
d'un malheureux cultivateur.

Chez nous, au contraire, les chefs sont
sans reproches; le peuple a tout fait, et VOTRE
MAJESTÉ doit reconnaître combien il était
difficile de le contenir, lorsqu'il avait si
long-temps souffert.

SIRE, nous sentons combien le souvenir
de pareils maux doit affliger votre cœur
paternel : occupés de les réparer, peut-être
n'en aurions-nous pas mis le tableau af-
fligeant sous les yeux de VOTRE MAJESTÉ ;
mais il était de notre devoir de nous dé-
fendre des inculpations dirigées contre nous :
les vrais soldats du Roi, semblables à ce
Chevalier, l'honneur de l'armée française,
doivent tous être sans peur et sans re-
proches.

SIRE, si nous ne pouvons nous flatter d'at-
teindre ce généreux modèle, du moins nous
pouvons assurer que nous portons au fond
de nos cœurs tous les sentimens qui doivent
animer vos défenseurs. Amour inviolable
pour votre Personne, respect profond pour
vos vertus, fidélité inébranlable.

Nismes, le 9 août 1815.

(Suivent les signatures.)

A TOULOUSE,

Chez BELLEGARRIGUE, rue des Filatiers, N.º 31.